



Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 10 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

Afin de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent et sur les projets de la commune, j'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Ile de la Jatte le 7 avril 2018.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

• Réaménagement du boulevard Bineau

Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine aménage le boulevard Bineau (route départementale 908) à Neully-sur-Seine. Les travaux, d'un montant total de 10 M€, ont démarré le 18 septembre 2017 et dureront jusqu'en décembre 2019.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, ceux-ci permettront au boulevard de gagner en sécurité et en esthétique. Ils consistent en une remise à niveau de la voirie et des trottoirs, un remplacement des arbres très penchés ou en mauvais état phytosanitaire, une sécurisation des carrefours et en une création de bande cyclable dans le sens Paris-Courbevoie.

Les travaux préalables de modernisation des réseaux souterrains se sont achevés mi-2017.

Le boulevard Bineau (RD 908) sera réaménagé entre la RD 1 et le rond-point Bineau, sur 1,4 kilomètre de voies départementales. L'aménagement maintient les deux files par sens de circulation, avec une meilleure intégration des circulations douces. L'axe sera sécurisé pour l'ensemble des usagers et le stationnement sera réorganisé. La signalisation lumineuse tricolore sera renouvelée.

Cet aménagement s'accompagne d'un nouveau projet paysager avec la végétalisation du terre-plein central et la plantation de 70 platanes à l'avancement du chantier sur les périodes de mi-novembre à mars. La visibilité au niveau des carrefours et des entrées charretières sera améliorée. La sécurité des usagers sera renforcée par la suppression des arbres présentant un état phytosanitaire incompatible avec leur maintien. L'offre de stationnement sera maintenue.

Les travaux pour chaque phase s'effectueront en deux temps : côté impair du boulevard dans le sens province/Paris, puis côté pair dans le sens Paris/province.

- > **Phase 1** - de septembre 2017 à juillet 2018 : réaménagement de la RD1 jusqu'à la rue de Chézy.
- > **Phase 2** - de juillet 2018 à décembre 2019 : réaménagement de la rue de Chézy jusqu'au carrefour Bineau.

La plantation des arbres sera réalisée à l'avancement et à l'issue des travaux de voirie (jusqu'à décembre 2019).

A noter que le Département des Hauts-de-Seine met en place un point d'information situé à l'angle du boulevard Bineau et du boulevard du Château. Les riverains peuvent poser leurs questions au sujet des travaux tous les jeudis de 13h à 16h depuis jeudi 14 septembre 2017.

• Circulation deux-roues motorisés sur les trottoirs

De nombreux actes d'incivilité et manquements au code de la route m'ont été signalés dans votre quartier, notamment boulevard Paul Emile Victor concernant la circulation de motos à contre-sens. J'ai donc demandé à la Police Municipale d'être particulièrement vigilante et de réaliser des contrôles renforcés dans ce secteur afin de verbaliser les scooters roulant sur les trottoirs ou pratiquant des courses dans les rues, et les véhicules se garant sur les bateaux ou roulant à une vitesse excessive.

Soucieux de renforcer la sécurité des piétons dans les rues de la ville, je sensibilise régulièrement nos concitoyens sur la nécessité de respecter les règles de bonne conduite sur le domaine public. Ainsi des panneaux mobiles, rappelant l'interdiction de circuler sur les trottoirs, sont positionnés sur différents axes de la commune. La présence de ces panneaux permet une meilleure verbalisation des contrevenants (135 € pour la circulation des vélos et deux-roues motorisés hors de la chaussée), les agents faisant preuve de discernement pour les enfants.

Des campagnes d'information et de sensibilisation sont également menées auprès des propriétaires de deux-roues motorisés et vélos. Parallèlement à celles-ci, nous continuons à développer l'installation d'aires de stationnement motos et vélos sur l'ensemble de la ville (plus de 1000 places à ce jour).

J'en appelle néanmoins au sens de la responsabilité de chacun pour respecter les espaces dédiés aux différents usagers de l'espace public.

• Circulation des vélos et trottinettes sur les trottoirs

Plusieurs riverains m'ont indiqué des problématiques de sécurité engendrées par la circulation de vélos et de trottinettes sur les trottoirs. Je souhaitais donc porter certains éléments à votre connaissance.

Les utilisateurs d'engins à roulettes sans moteur (rollers, trottinettes, skateboards, planches ou patins à roulettes) sont assimilés à des piétons et doivent, à ce titre, utiliser les trottoirs pour circuler. Ces usagers restent toutefois soumis à une obligation générale de bon sens et de prudence. Ils doivent notamment veiller à la sécurité des usagers les plus vulnérables dans leurs déplacements (poussettes, personnes à mobilité réduite, enfants...).

J'ai demandé à la Police Municipale d'être particulièrement vigilante sur ce sujet et que les consignes soient rappelées dans les conseils d'école afin que les déplacements de chacun puissent se faire en toute sécurité.

J'en appelle également au sens de la responsabilité de chacun pour respecter les espaces dédiés aux différents usagers de l'espace public. De plus, une politique de verbalisation a été mise en place depuis septembre 2017.

• Plaintes sur les déjections canines

Les habitants du quartier m'ont fait part de la présence toujours gênante d'une pollution d'origine canine dans le quartier.

Ceci m'a donné l'occasion de rappeler que l'implantation de nombreux distributeurs de sachets, la signalisation apposée dans tous les espaces verts ainsi que les corbeilles appropriées offrent une solution que d'assez nombreux propriétaires de chien ont désormais adoptée.

La mise en œuvre plus récente d'une brigade canine qui intervient tôt le matin et en soirée pouvant délivrer des amendes de 3ème classe allant de 68 € à 450 € complète ce dispositif en rappelant à certains propriétaires de chien le respect du domaine public commun.

À SAVOIR

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Ile de la Jatte

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.

Jean-Christophe FROMANTIN
Bien cordialement



Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE neullysurseine.fr



WEEK-END DU VÉGÉTAL 5 et 6 mai 2018 de 10h à 19h Parvis de l'Hôtel de Ville

Placé sous le thème du végétal et du bien-être, venez passer un moment de détente et de découverte durant cette 10ème édition du Week-end du Végétal.



FÊTE DE PRINTEMPS A BAGATELLE 26 mai 2018 de 11h à 19h Place de Bagatelle

Jour de fête à Bagatelle ! Pour son premier printemps, la nouvelle place rénovée s'anamera tout au long de la journée : spectacles de rue, musiciens, manèges, jeux en bois, ateliers créatifs, voitures à pédales... avec la participation des commerçants de Bagatelle et le Conseil Municipal des Jeunes.

COLLECTE ENCOMBRANTS



ENCOMBRANTS Pensez à vous inscrire avant de déposer vos encombrants sur le trottoir.

La collecte est assurée un mercredi sur deux. Elle est gratuite pour les particuliers. L'inscription est obligatoire 48h à l'avance sur le site : neullysurseine.fr
Les dépôts sauvages coûtent cher à la ville, soyez vigilants.



Neully Actualité

Abonnez-vous à la newsletter
sur neullysurseine.fr



neullysurseine.fr



@VilledeNeully



Ville de Neully



Appli Ville de Neully

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neullysurseine.fr/coproprietes